Un schisme au village

(*De notre correspondant particulier*)

Mâcon, 19 janvier.

Nous avons récemment signalé la grève des écoliers qui a éclaté dans la commune de Bourgvilain (Saône-et-Loire).

Le comité de la grève, constitué dans une réunion de pères de famille tenue le 31 décembre dernier, comprend, avons-nous dit, cinq conseillers municipaux, dont l'adjoint au maire. C'est dans les termes suivants que ce comité a porté sa décision à la connaissance de la commune :

Attendu que les parents sont tous de sincères républicains et qu'ils ont le devoir de faire tout ce qui est nécessaire pour que leurs enfants profitent de l'instruction que le gouvernement de la République cherche à répandre au prix de sérieux sacrifices;

Attendu qu'en l'état, la grève des écoliers apparaît comme le seul moyen d'arriver au changement de maîtres dont vainement on se plaint depuis longtemps et qui ne peuvent plus être supportés;

Par ces motifs :

Les parents déclarent que leur décision n'a rien à voir avec les questions religieuses ou cléricales, et ils décident que leurs enfants cesseront d'aller à l'école tant que les classes seront faites par Mlle Sangouard.

De l'enquête à laquelle je me suis livré, il résulte que le conflit actuel, bien que ceux qui l'ont provoqué s'en défendent, est un épisode, et rien de plus, du schisme qui s'est produit à Bourgvilain au moment de la mise en application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. En d'autres termes il est une conséquence et une suite de la cultuelle.

Il y a environ deux ans, mourait à Bourgvilain un vieillard, M. Luquet, dont la famille ne voulut pas du curé schismatique pour présider aux obsèques; elle fit venir un prêtre d'une paroisse voisine. Les amis du curé schismatique, M. Couesnin, protestèrent violemment contre cette intrusion dans la commune d'un prêtre étranger. Ils mirent le maire en demeure de s'opposer à la célébration des obsèques du vieillard, si celles-ci n'étaient pas présidées par le curé de Bourgvilain. Le maire refusa de céder à ses injonctions. Et voilà la guerre allumée.

La commune se divisa en deux camps : d'une part, les partisans du maire, M. Dumont; de l'autre, les amis du curé schismatique, ayant à leur tête M. Duthion. Les élections municipales survinrent peu de mois après cet incident. Les deux camps se trouvèrent en présence au scrutin, et sur 10 conseillers à nommer, 5 du parti du maire furent élus, ainsi que 5 du parti du curé.

La situation devenait *ainsi difficile*, non point à cause des opinions politiques des membres du conseil, qui n'étaient pas en cause, mais par suite du conflit local entre les partisans du curé et ceux du maire. Ce dernier, à ce moment, se rapprocha de l'instituteur, et à eux deux ils fondèrent un comité radical socialiste, espérant trouver là un appui contre leurs adversaires.

Dans l'autre camp, on s'organisa également. L'église, qui depuis la formation de la cultuelle et l'excommunication du prêtre schismatique était à peu près déserte, fut bientôt fréquentée par tous les adversaires du maire et de l'instituteur, et comme ce dernier paraissait être l'âme de la résistance, c'est contre lui que dirigèrent leurs efforts les amis du curé schismatique, adversaires du maire.

En octobre dernier, un événement inattendu aggrava la discorde : l'enfant Janin avait reçu, dit-on, de l'instituteur une paire de gifles. Le parti opposé au maire, fidèle au curé schismatique, commença alors la violente campagne qui vient d'aboutir à la grève actuelle.

Telles sont, en substance, l'origine et l'histoire de cette grève, qui a bien été provoquée par une querelle religieuse, quoi qu'en disent dans leurs déclarations au public les membres du comité de la grève.

Toutefois, la désertion des écoles n'est pas aussi complète qu'on l'a dit. Sur 45 élèves que celles-ci comprenaient en temps normal, il y en a encore 18 à 20 présents. Mais — fait important à noter — la division, depuis quelques jours, se manifeste beaucoup plus intense dans la commune. A cette heure, des amis d'enfance sont brouillés à mort et les enfants grévistes et non grévistes s'injurient à bouche que veux-tu quand ils se rencontrent dans la rue.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Vendredi 21 janvier. — Une vaste zone de basse pression couvre encore presque tout le continent; un minimum assez important persiste sur la Russie (Moscou 737 mm.); d'autres se trouvent sur la Scandinavie (Haparanda 749 mm.) et le nord de l'Italie.

La hausse barométrique a continué dans le nord-ouest de l'Europe; on note 761 mm. en Irlande.

Le vent est assez fort d'entre ouest et nord sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il est encore très fort de l'ouest au large de la Provence.

Des pluies sont tombées sur l'ouest et le centre du continent; en France, on a recueilli 19 mm. d'eau de neige à Belfort, 14 mm. d'eau à Limoges, 10 à Nantes, 6 à Bordeaux, 3 à Brest, 2 à Lyon, 0 mm. 2 à Paris.

La température a encore baissé sur nos régions; le thermomètre marquait ce matin : —15° à Uléaborg, +1° à Paris, 2° à Clermont-Ferrand, 5° à Toulouse, 6° à Biarritz, 8° à Perpignan, 14° à Livourne.

On notait —9° au mont Mounier, —13° au pic du Midi.

En France, quelques chutes de pluie ou de neige sont probables dans le Nord et l'Est; la température va se tenir dans le voisinage de la normale.

A Paris, hier, la température moyenne (5°2) a été supérieure de 3°1 à la normale (2°1).

A la tour Eiffel, température maximum 4°7, minimum 1°2.

Monte-Carlo : 10 h. +18°, midi +22°. Temps idéal.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Une faible averse est encore tombée hier vers 7 h. 30 soir.

Ce matin, le ciel est beau, avec brouillard faible et gelée blanche; quelques nuages viennent assez rapidement du nord-ouest.

Le vent est modéré de nord-nord-ouest près du sol. La température est en baisse aujourd'hui; elle descend à —1° en banlieue (Trappes).

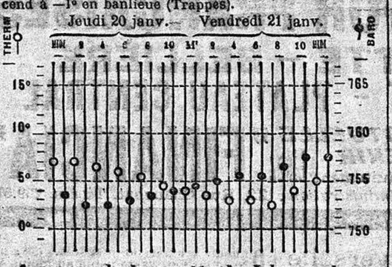

A propos de la comète de Johannesburg. — Est-ce la comète de Johannesburg, dont nous avons annoncé avant-hier la découverte faite le 17 janvier, qui passe en ce moment devant les télescopes des astronomes, faisant avant-garde de la comète de Halley? Toujours est-il qu'une comète, répondant au signalement astronomique indiqué, a été aperçue avant-hier et hier, simultanément, par l'observatoire de Marseille et par celui de Cambridge. Notons à cette occasion que certains amateurs bénévoles, mais trop pressés, ont cru reconnaître la comète de Halley dans la planète Vénus, brillante et immédiate voisine de la terre dont elle a le diamètre, mais qui tourne autour du soleil en 225 jours. A la tombée de la nuit, en ce moment, on voit Vénus briller au sud-ouest, à 50 millions de kilomètres de la terre. Mais son éclat va rapidement diminuer, puis disparaître dans la lumière du couchant; à partir du 12 février, elle redeviendra visible, mais ce sera le matin, avant le lever du soleil.

La statue de Beethoven. — Par décret est approuvée l'érection d'un monument à Beethoven sur une place publique de Paris.

L'affaire de la rue Aubry-le-Boucher. — Les agents de M. Picot, commissaire de police du quartier Saint-Merri, ont procédé, hier soir, à l'arrestation d'une jeune femme de vingt-trois ans, Louise-Adrienne Delarue, connue sous le nom de la « Grande Marcelle », et qui paraît avoir joué un rôle dans l'affaire de la rue Aubry-le-Boucher où l'agent Deray fut tué.

Au poste du quai de Gesvres, on constata qu'elle portait aux bras de curieux tatouages. L'un, notamment, de date toute récente, représente un bracelet traversé de deux sabres de gardiens de la paix, et de signes conventionnels, qui, croit-on, servent de ralliement à la bande dont elle fait partie. Fouillée, elle a été trouvée porteuse d'une lettre émanant de Liabeuf, datée de Fresnes, le 10 janvier dernier, et portant cette adresse : « M. André Liabeuf, chez M. Navart, débitant, 4, rue Beaubourg. »

Elle est conçue en ces termes :

Mon cher frère,

Je t'envois c'est deux maux de lettre pour te faire savoir de mes nouvelles qui ne sont pas bien brientes pour le moment et pour que tu m'en donne des tiennes le plutaux possible. Ça me ferait bien plaisir.

Il m'ait inutile de te raconter le malheur qui mais arriver, il y-a 8 jours, parce que tu as dû surement tout apreindre par les journaux. Pour le moman je tiens toujours le lit parce que je te dirai que, pendant la bataille, j'ai reçu un coup de sabre dans la poitrine qui m'a attaqué le poumon droit, mais je commence à manger et je panse être vite rétabli.

Je ne pourrai pas te dire le jour où je quitterai l'infirmerie de Fresne pour me remaltre en route pour la Santé où je panse que tu viendras me voir de temps en temps.

Ça me fera toujours plaisir le jour où je quitterait Fresnes et t'enverrai 1 lettre pour te faire assavoir ma nouvelle adresse.

Ton frère Jean qui t'embrasse bien.

LIABEUF (Fresnes, cellule 44.)

Or Liabeuf n'a pas de frère. Sans doute, cette lettre était destinée à la « Grande Marcelle ».

Interrogée par M. Picot sur le rôle qu'elle aurait joué dans les circonstances qui ont précédé le crime — c'était elle, disait-on, qui avait attaché aux bras de Liabeuf les brassards armés de clous qui lui ont permis de résister à l'étreinte des agents — la « Grande Marcelle » a protesté avec véhémence, disant qu'elle s'était, au contraire, efforcée d'empêcher son ami de mettre à exécution ses projets de vengeance.

Cette fille a déjà été condamnée cinq fois : trois fois pour coups et blessures équivalant à des tentives de meurtre, deux fois pour vol et entôlage. Au mois de novembre dernier, rue Simon-le-Franc, elle aurait été l'héroïne et l'instigatrice d'un duel entre deux jeunes apaches, Arthur Rault et Auguste Derieu, au cours duquel ce dernier tomba, mortellement frappé par son rival de deux coups de couteau.

La « Grande Marcelle » a dénoncé le propriétaire d'un bar du quartier Saint-Merri comme ayant attaché les fameux brassards aux bras de Liabeuf. Elle a également raconté que le 10 septembre 1907, ce tenancier étant poursuivi pour vagabondage spécial, aurait *bénéficié, après une longue instruction*, d'une ordonnance de non-lieu. Il se serait targué alors, devant la « Grande Marcelle » et plusieurs autres témoins, d'avoir passé au travers des mailles de la justice *grâce à un haut personnage, familier du Palais*, auquel il aurait versé une somme de 3,000 francs pour qu'il intervînt en sa faveur.

M. Picot, après avoir envoyé à la « Grande Marcelle » au Dépôt, a adressé un rapport relatant ces déclarations à M. Drapier, juge d'instruction.

Un suicide. — Ce matin, vers neuf heures et demie, un soldat de la 20e section, détaché au ministère de la guerre, Bretenaker, s'est jeté du toit du ministère sur le trottoir du boulevard Saint-Germain.

Immédiatement prévenu, M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat, s'est rendu auprès de lui accompagné des médecins de service qui n'ont pu que constater la mort. De l'enquête à laquelle a fait procéder aussitôt le sous-secrétaire d'Etat, il résulte que l'acte de désespoir de ce jeune soldat, très travailleur et très bien noté, doit être attribué à des chagrins intimes.

M. Sarraut a demandé des renseignements sur la situation de sa famille, pour lui venir en aide si besoin est.

Le truc d'un vieux marin. — Le service de la Sûreté a arrêté ce matin un ancien marin, Yves Hémon, vieux vagabond, fils d'un ancien marin tué au siège de Paris, en 1870, et ayant servi sous les ordres de l'amiral Seysset. Cet individu s'introduisait dans les administrations publiques et y dérobait tout ce qui était à portée de sa main. C'est ainsi qu'ayant pénétré dans une des mairies de Paris, il réussit à s'emparer d'une pendule Louis XIII, qu'il alla vendre sur-le-champ à un marchand de vin de la rue de l'Abbé-Grégoire pour quatre francs et quelques apéritifs par-dessus le marché. C'était pour rien. Yves Hémon a reconnu les faits. Il a été écroué à la prison de la Santé. Le vieux marin a déjà subi douze condamnations. Quant au marchand de vin qui a acquis la pendule, il sera poursuivi pour recel.

Une centenaire. — Mme Chibourg, née Ridel, domiciliée à Caen, rue de Geôle, depuis quatre-vingts ans dans la même maison, a atteint hier 20 janvier, sa centième année. Alerte et gaie elle jouit d'une excellente santé. La vénérable centenaire est la veuve d'un capitaine au long cours qui avait à plusieurs reprises visité les pays de l'Extrême-Orient d'où il avait rapporté nombre d'objets de prix : porcelaines, statuettes de bois ou d'ivoire, etc. Il y a peu d'années, elle fit don à la ville de cette précieuse collection, qui est conservée à l'hôtel de ville dans une salle à laquelle a été donné le nom de « musée Chibourg ».

Incident de traversée. — Un incident s'est produit hier jeudi après-midi au cours de la traversée du paquebot *Arundel*, allant de Newhaven à Dieppe.

L'*Arundel* se trouvait à environ cinquante milles de Dieppe lorsqu'on vit un passager enjamber le bord et se jeter dans la mer. Le paquebot stoppa aussitôt; un canot fut mis à la mer et des recherches furent faites pour découvrir le désespéré, mais ce fut en vain, le passager avait coulé à pic.

D'après les objets trouvés dans les bagages du voyageur qui venait de se donner ainsi la mort, celui-ci serait M. Edouard Ronner, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

Par suite de cet incident, l'*Arundel* est arrivé à Dieppe avec un retard d'une heure, retard dont le train de marée s'est ressenti.

Le satyre du Pouliguen. — Jeudi, on a extrait de la prison de Saint-Nazaire Meffret, le satyre du Pouliguen, pour le conduire sur les lieux du premier crime dont il est accusé, le viol et l'assassinat de la petite Clémentine Fouché.

Pour éviter les manifestations, on l'a fait descendre à la gare de la Baule, et on l'a ensuite conduit en voiture au Pouliguen. Mais malgré les mesures de prudence prises, on n'a pu empêcher le prisonnier d'être violemment conspué par les habitants, et même de recevoir quelques horions.

On a conduit Meffret à la cabane où fut commis l'attentat, et on l'a interrogé de nouveau en présence de son avocat. Il a prétendu qu'à l'époque du crime il était à Bordeaux, et dit ne pas reconnaître la cabane, ni le chalet de Ker-Elvé où l'auteur du meurtre s'était réfugié.

Mais il se défend assez mollement, sans grande habileté. Il commet même une grave imprudence, celle de dire qu'étant à Nantes, dans un hôtel où il avait couché en novembre dernier, il avait sur lui des papiers au nom d'Enrici. Or, ce sont justement des papiers à ce nom qui furent trouvés à Ker-Elvé, et le firent longtemps appeler ainsi.

Ajoutons que trois témoins affirment avoir vu Meffret au Pouliguen ou aux environs au moment du crime.

Mort mystérieuse d'un enfant. — Le *Petit Temps*, dans son numéro du 15 janvier, a annoncé qu'une dame Jeanne Beck, épouse divorcée d'un nommé Charles Egender, fabricant de broderies à Fresne-Saint-Mamès (Haute-Saône), — lequel était inculpé du meurtre de son enfant, un garçon de huit ans, noyé dans une fosse à purin du château de Fresne, sa demeure, — avait été relâchée le lendemain de son arrestation.

Hier jeudi le procureur de la République et le juge d'instruction de Gray se sont de nouveau transportés à Fresne-Saint-Mamès et après avoir entendu les témoins de l'affaire ont fait procéder immédiatement à l'arrestation de la femme Jeanne Beck. La nouvelle inculpée est dans un état de grossesse avancée.

Il est à souhaiter que ce mystère soit éclairci, car la population de ce chef-lieu et des environs est très surexcitée.

Accident d'automobile. — Notre correspondant de Valence nous télégraphie qu'hier, vers huit heures du soir, une auto de course a tamponné à Alixan un tombereau attelé d'un cheval. Le choc fut si violent que les voyageurs, MM. Louis Belon et Vadon, cavaliers au 13e chasseurs, et deux militaires du 75e d'infanterie, furent violemment projetés sur le sol. M. Belon, qui avait le crâne fracturé, expira presque aussitôt. Les deux militaires du 75e d'infanterie s'en tirèrent l'un avec un bras cassé, l'autre avec une jambe fracturée. Quant à M. Vadon, le propriétaire de l'auto, il n'eut aucun mal. Dans la nuit, une voiture d'ambulance a ramené à Valence le cadavre de Belon, qui a été déposé à la morgue de l'hôpital. Le défunt, qui allait terminer son congé, est le fils du chef de gare de Saint-Quentin-Fallavier (Isère.)

Explosion à Marseille. — Notre correspondant de Marseille nous télégraphie que ce matin à onze heures, boulevard Montriches, près du musée de Longchamp, dans un chantier entrepris pour niveler une butte, une mine a éclaté avant que les mineurs aient pu s'éloigner. Le nommé Louis Alloy a été tué. Deux autres ouvriers, Morelli Fidell et Martin Rondoni, sont grièvement blessés. Celui-ci a une partie du visage enlevée. On croit qu'un quatrième ouvrier est enseveli sous l'éboulement.

INFORMATIONS DIVERSES

Le dîner annuel des anciens élèves du lycée Charlemagne aura lieu le mardi 1er février, au restaurant Marguery, sous la présidence de M. André Chargueraud, directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux publics.

— Un comité est en formation à Brive pour élever sur une des places de cette ville un monument au colonel Germain, qui fut le second de la mission Marchand.

TRIBUNAUX

Le procès des amicales. — A la suite de l'audience dont nous avons rendu compte hier, le cardinal Luçon est monté en voiture devant le palais pour regagner l'archevêché. Cinq cents personnes environ l'ont acclamé. Quelques coups de sifflet se sont fait entendre.

C'est M. Bossu, procureur de la République, qui a occupé le siège du ministère public.

Velléité d'indépendance. — Un incident a troublé hier soir l'audience de la 8e chambre correctionnelle. On y jugeait, pour vol à l'étalage et cambriolage, quatre prévenus : Alphonse Bolock, cordonnier, Charles Tait, journalier, Ferdinand Desrez, cimentier, et Joséphine Najeotte, raffineuse. Le tribunal venait de prononcer son jugement, condamnant la femme à quatre mois de prison et les trois hommes à treize et dix-huit mois de la même peine, lorsque tout à coup l'un des condamnés franchit la balustrade qui le séparait du public et chercha à se mêler à la foule qui se retirait, l'audience étant terminée.

Les deux gardes qui escortaient les autres prisonniers n'avaient pu s'opposer à cette fuite imprévue; mais les gardes municipaux en faction à la porte de la salle arrêtèrent promptement le fuyard, qui ne fit d'ailleurs aucune résistance.

Les automobilistes écrasseurs. — Le tribunal correctionnel de Nancy vient de condamner à deux mois de prison pour imprudence et à quinze jours de prison pour avoir pris la fuite après avoir provoqué un accident, un chauffeur nommé Joseph Lacrosse qui, le 20 novembre dernier, renversa l'artilleur Villemin, le blessant grièvement. Après l'accident, Lacrosse avait continué sa route; il ne fut arrêté que le lendemain, au moment où il se présentait dans un garage pour y faire réparer sa voiture.

En outre, il a été condamné à 200 francs d'amende; quant à son patron, M. Verhoustreter, financier à Anvers, il devra payer 3,000 francs de dommages-intérêts à l'artilleur, qui se portait partie civile.

Les cambrioleurs assassins de Neuilly-Plaisance. — A la cour d'assises de Versailles, devant laquelle comparaissaient hier les assassins de Mme Moise, une vieille rentière de Neuilly-Plaisance, le président, M. Brégeault, s'adressant au début de l'audience aux deux principaux inculpés, Auguste Portefaix et Maurice Massé, âgés de vingt-cinq et vingt-sept ans, a dit :

— Vous étiez d'honnêtes travailleurs avant votre départ pour le régiment. C'est le contact de quelques gredins avec lesquels vous avez été incorporés qui vous a perdus.

Puis se tournant vers les jurés, le président a ajouté :

— C'est effrayant, messieurs, mais je suis obligé de faire cette constatation.

Voici le crime qui était reproché à Portefaix et à Massé et à leurs complices, Mme Massé, mère de ce dernier, et Marcel Deléglise, employé de commerce, âgé de vingt et un ans.

Dans la matinée du 17 mai dernier, Mme Moise était trouvée assassinée dans la villa qu'elle occupait, rue Raspail, 6, à Neuilly-Plaisance.

Le cadavre fut découvert dans la buanderie située à l'extrémité du jardin. La victime avait la tête couverte d'un voile; la gorge fortement serrée par une flanelle noire, un mouchoir avait été enfoncé dans la bouche; les jambes et les mains étaient solidement attachées par des ficelles. Le plus grand désordre régnait dans la villa, dont toutes les pièces avaient été visitées par les criminels.

La veille du crime, Mme Moise, qui avait passé la soirée à la Maltournée, était rentrée rue Raspail vers dix heures avec une amie; celle-ci la quittait bientôt après. Le crime avait dû être commis vers minuit.

Les soupçons se portèrent sur un tôlier, Auguste Portefaix, demeurant à Paris, rue du Temple, 95, et sur son ami Auguste Massé, qui connaissaient la victime. Devant les charges relevées contre eux, ils firent des aveux et leurs complices ne tardèrent pas à être arrêtés.

Portefaix et Massé reconnurent avoir bâillonné et ligoté Mme Moise. Deléglise, qui était venu pour seconder ses camarades, avait pris peur et s'était retiré avant l'assassinat; il a néanmoins participé au partage du butin. Quant à Mme Massé, elle connaissait le but de l'expédition et elle a assisté aux préparatifs du crime.

En dehors de cet assassinat, Portefaix et Massé ont à répondre de plusieurs cambriolages commis à Neuilly-Plaisance et à Rosny-sous-Bois.

A l'audience d'hier, l'affaire n'ayant été appelée qu'à cinq heures, les accusés n'ont été interrogés que sur les vols qualifiés qui leur sont imputés et qu'ils ont d'ailleurs avoués.

Aujourd'hui, la cour s'occupera de l'assassinat de Mme Moise.

NÉCROLOGIE

Obsèques de M. Delyanni.

Les obsèques de M. Nicolas Delyanni, ministre plénipotentiaire de Grèce à Paris, grand-officier de la Légion d'honneur, ont été célébrées aujourd'hui, en l'église grecque de la rue Bizet.

La levée du corps avait eu lieu rue Anatole-de-la-Forge, où le président de l'Association des étudiants hellènes avait prononcé un discours.

A onze heures, le cortège est arrivé dans la rue Bizet. Un important service d'ordre était dirigé par un commissaire divisionnaire.

Pendant la cérémonie religieuse, un grand nombre de personnalités de la colonie grecque, du monde politique français et de l'aristocratie sont venues s'inscrire sur les registres déposés sous le porche de l'église.

Assistaient à cette cérémonie, Mme Fallières; M. et Mme Loubet; Mme et M. Pichon, ministre des affaires étrangères; M. Trouillot, ministre des colonies; l'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la marine; le prince Georges de Grèce; le prince Roland Bonaparte; le lieutenant-colonel Griache, représentant le président de la République; le général Toutée, représentant le ministre de la guerre; M. Théodore Tissier, représentant M. Briand, président du conseil; les représentants du président du Sénat, de la Chambre des députés, et de tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat; M. Lépine; le corps diplomatique tout entier; M. Armand Bernard, représentant le préfet de la Seine; le général Dalstein, gouverneur militaire de Paris; le général Feldmann, commandant la place; le général Georges Picquart, ancien ministre de la guerre; le général Trémeau; l'amiral Fournier; une délégation de l'état-major général, composée de deux capitaines et du colonel Vignal; M. Alexandre Ribot; le prince Murat, M. Delcassé, etc.

M. Pierre Delyanni, fils du ministre plénipotentiaire défunt, conduisait le deuil.

Après la cérémonie religieuse, à midi, le cercueil a été replacé sur le corbillard qui était tout orné de gerbes de fleurs et de couronnes, parmi lesquelles on remarquait celle du président de la République.

Les honneurs militaires furent alors rendus à la dépouille mortelle. Deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de cuirassiers, deux batteries d'artillerie défilèrent fanfares en tête et drapeaux déployés, sous le commandement du général Poline, commandant la 12e brigade d'infanterie de Paris, dans la rue Pierre-Charron.

Le cercueil fut ensuite replacé dans l'église de la rue Bizet, d'où cet après-midi, à trois heures, il sera transporté au cimetière de Boulogne-sur-Seine. C'est là qu'aura lieu l'inhumation dans un caveau de famille.

On annonce la mort de M. Fernand Meynier, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Mme Féresse-Deraismes, sœur de Maria Deraismes, la célèbre féministe, est décédée dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Nous apprenons la mort de M. Edouard Buttner-Thierry, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu le samedi 22 du courant, à deux heures, au temple de l'Oratoire, 145, rue Saint-Honoré.

Selon le désir du défunt, il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation.

THÉATRES

Au Théâtre-Lyrique de la Gaîté :

Les études de *l'Africaine* sont activement poussées. MM. Isola ont tenu à donner à l'œuvre de Meyerbeer une interprétation de premier ordre. Mme Félia Litvinne chantera le rôle de Selika, Mme Chambellan celui d'Inès, M. Affre celui de Vasco de Gama et M. Noté celui de Nélusko.

— M. Chevillard ayant apporté quelques modifications au 14e Concert-Lamoureux, qui sera donné dimanche prochain dans la salle Gaveau, voici quel sera le programme définitif de ce concert :

Ouverture, scherzo et finale (Schumann). — *Eglogue* (Georges Brun). — Choral et variations pour harpe et orchestre (Ch.-M. Widor), par Mlle Henriette Rénié. — *Zarathustra* (R. Strauss); orgue, M. Ch. Quef. — *Sérénade* pour quintette à cordes (Mozart). — *Caprice espagnol* (Rimsky-Korsakof).

— Nous avons annoncé hier que Mme Normand, née Seveste, fondatrice et directrice d'une crèche à Nantes, avait été décorée de la Légion d'honneur.

Il convient de rappeler que Mme Normand est la sœur de Didier Seveste, le pensionnaire de la Comédie-Française qui, pendant le siège de Paris, tomba sous le feu de l'ennemi à Buzenval.

Le décret a été signé le 19 janvier, jour anniversaire de la bataille.

— Ce soir :

Au théâtre du Palais-Royal, à neuf heures, première représentation de *l'Epreuvette*, vaudeville en trois actes de MM. Kéroul et Barré. Voici la distribution :

MM. Hurteaux, Bridois; Milo, Toupin; Reschal, docteur Thomerel; Clément, Fernand Dubois; Palau, Gaston; Ed. Roze, le prince.

Mmes Marcelle Yrven, Olga de Brandebourg; Madeleine Guitty, Olympe; Betty Daussmond, Colette; Andrée Sylvane, Gilberte; Jalabert, Julie.

A l'Œuvre, à huit heures trois quarts (salle du théâtre Femina), première représentation de *la Sonate à Kreutzer*, comédie en quatre actes de MM. Fernand Nozière et Alfred Savoir (après lecture du roman de Tolstoï). Voici la distribution :

MM. Arquillière, Pozdnychef; Lugné-Poé, Troukhatcherwski; Louis-Martin, l'oncle; Schœffer, le docteur Iwanof; Luxeuil, Grégor.

Mmes Gabrielle Dorziat, Laure; Favrel, la mère; Levimeur, Vera; Derieux, la femme de chambre.

A l'Opéra, dans *Tannhæuser*, Mlle Jeanne Bourdon chantera pour la première fois le rôle d'Elisabeth, et Mme Dubois-Langer débutera dans celui de Vénus. M. Franz chantera le rôle de Tannhæuser, M. Noté Wolfram et M. Marcoux le Landgrave.

Au théâtre du Gymnase, à neuf heures, *la Rampe* (71e représentation), de M. Henri de Rothschild. La distribution comprend tous les créateurs, à l'exception de M. Dieudonné, dont le rôle sera interprété par l'excellent artiste M. Janvier.

— M. Georges Enesco a donné, à Bucarest, un festival de ses œuvres avec l'orchestre symphonique du ministère de l'instruction publique; puis il a consacré une autre séance aux maîtres classiques, tels que Brahms et Wagner, et aux modernes : Strauss, Debussy et Stan Golestan. De ce dernier, il a exécuté des fragments de sa *Symphonie roumaine*. C'est la première fois que la musique de Stan Golestan était jouée dans son pays natal et en présence de la reine.

(*Voir le tableau des théâtres à la 4e page.*)

SPORT

Courses de Nice

L'épreuve principale de la journée d'hier à Nice, le prix du Casino municipal (haies, handicap, 20,000 fr., 3,500 m.), réunissait huit concurrents; la victoire est restée à l'écurie Liénart avec Troyen (Alec Carter), battant d'une courte tête Balincourt 2e, Maslowa 3e. — Pari mutuel unitié à 5 francs : 23 fr. 50.

L'autre course de haies, prix de la Méditerranée (3,000 fr., 3,500 m.), n'a échappé que de peu au représentant de la même écurie, Bol, que montait également Alec Carter, et qui a été battu d'une encolure par Va et Viens, à M. Thiébaux (J. Bartholomew). — Pari mutuel : 12 fr. 50.

Les deux steeple-chases ont été gagnés : le prix des Palmiers (handicap) par Genesareth, à M. Gout (G. Sauval). — Pari mutuel : 21 fr. — Le prix Masséna par Amphyction, à M. Jay Gould (Heath). — Pari mutuel : 8 fr. 50. — L. G.

AUTOMOBILISME

A PROPOS D'UNE FAUSSE DÉPÊCHE

Nous avons dit dans quelles circonstances fut envoyée une fausse dépêche au baron de Zuylen, président de l'Automobile-Club de France, ce qui l'empêcha de se rendre au banquet de l'Automobile-Club impérial d'Allemagne, présidé par le prince Henri de Prusse.

Une enquête a été décidée pour savoir qui avait envoyé la dépêche annonçant au baron de Zuylen la fausse remise du banquet.

On a trouvé le messager qui apporta le télégramme à la poste, et la piste, suivie avec grand soin, conduit à Paris.

L'empereur a fait partir pour Paris le commissaire spécial Nassie, car il désire connaître l'auteur de cette inconvenante fumisterie.

AÉRONAUTIQUE

LE MEETING D'AVIATION D'HÉLIOPOLIS

Les dernières nouvelles qui parviennent d'Egypte concernant l'organisation de la semaine d'aviation d'Héliopolis annoncent que cette organisation paraît devoir être absolument réussie. On prédit à ce meeting un grand succès étant donné les dispositions prises, la valeur des aviateurs engagés et l'importance des allocation.

Nous avons déjà donné la liste de ces prix et dit combien leur répartition nous semblait judicieuse. Il faut souligner particulièrement l'intérêt qu'offrent les trois prix quotidiens de Distance, de Vitesse et de Hauteur (1,000 francs chacun par jour) et aussi l'importance des prix généraux affectés à ces sortes d'épreuves nous permettant d'espérer les plus belles prouesses de la part de nos aviateurs.

EN DIRIGEABLE AU PÔLE

On écrit de Berlin que le professeur Hergesell, dont on se rappelle les travaux scientifiques sur l'océanographie en compagnie du prince de Monaco, va prendre en main l'organisation de l'expédition Zeppelin au pôle Nord. Deux vaisseaux ont été déjà retenus pour servir de stations flottantes. Le départ de l'expédition aura lieu du Spitzberg, à 1,200 kilomètres du pôle, et l'on estime que le voyage, avec vent favorable, ne demandera pas plus de 30 à 40 heures. Dès maintenant, les explorateurs déclarent du reste que le voyage en lui-même n'a qu'une importance accessoire, et que le principal intérêt de l'expédition résidera dans les recherches scientifiques au pôle, les observations météorologiques et l'exploration des terres et eaux inconnues de la région située entre le Groenland et la Terre de François-Joseph.

Deux *Zeppelin* vont être spécialement construits pour l'expédition. L'un d'eux restera au Spitzberg, prêt à partir au premier appel, par télégraphie sans fil, du premier dirigeable. Les deux aéronats auront 150 mètres de long, avec 25 ou 30 compartiments séparés, et pourront transporter 25 personnes, bien qu'il ait été décidé que pour leur voyage au pôle l'équipage serait limité à 12 personnes.

Les frais de l'entreprise seront probablement supportés par le gouvernement allemand, bien que le prince de Monaco, qui doit prendre part à l'expédition, ait offert de les prendre à sa charge. Ils s'élèveront au moins à 4 millions de francs.

A ISSY-LES-MOULINEAUX

Hier, à Issy-les-Moulineaux, Mlle Hélène Dutrieu, l'artiste dramatique qui autrefois pratiqua le looping the loop à bicyclette, a fait ses débuts en aéroplane. Elle a réussi un vol de 200 mètres.

UN MONOPLAN EN FEU

On télégraphie d'Oran qu'hier, l'aviateur belge Olieslagers s'est blessé devant 4,000 spectateurs.

Après avoir exécuté deux tours de l'aérodrome de la Senia, près d'Oran, à une hauteur de 50 mètres, Olieslagers essaya ensuite de boucler un huit, effectua très bien la première boucle gauche, et prit le second virage à droite. En commandant le gouvernail de direction, il eut le talon pris dans la commande, ne fut plus maître de son aéroplane, qui piqua droit sur la voie ferrée, d'une hauteur de 40 mètres.

Le réservoir surplombant le moteur, par suite de la fausse position de l'échappement occasionna l'inflammation du carburateur et du réservoir.

Olieslagers, dont le talon était toujours engagé, parvint néanmoins, avec sang-froid, à sortir des flammes, avec seulement quelques brûlures au visage.

Le fuselage et le moteur sont sauvés. La durée de ce vol impressionnant avait été de six minutes.

LES PILOTES AVIATEURS

Voici la liste des pilotes aviateurs qui ont obtenu, à ce jour, le brevet de pilote aviateur de l'Aéro-Club de France, avec le numéro de leur brevet :

1 Blériot, 2 Curtiss, 3 Delagrange, 4 Esnault-Pelterie, 5 H. Farman, 6 M. Farman, 7 Gobron, 8 de Lambert, 9 Latham, 10 Paulhan, 11 Rougier, 12 Santos-Dumont, 13 Tissandier, 14 O. Wright, 15 W. Wright, 16 E. Bunau-Varilla, 17 Leblanc, 18 Mamet, 19 Métrot, 20 prince Ribesco, 21 Aubrun, 22 Baisan, 23 Rolls, 24 Mortimer-Singer, 25 Moton, 26 Henri Brégi, 27 J. de Lesseps.

BOXE

POUR LE CHAMPIONNAT DES POIDS MOYENS

Hier s'est embarqué à New-York, venant à Paris, le boxeur Harry Lewis, champion du monde des poids moyens, qui vient à Paris, défié par Willie Lewis avec lequel il doit combattre.

ESCRIME

LE TOURNOI DE L'A.

Les épreuves du second tournoi international d'escrime, organisé par l'Association générale des étudiants de Paris, ont été disputées hier.

Se sont classés dans la finale : 1 E.-H. Brisson, 2 Duconseil, 3 Foisset, 4 Tora.

Demain samedi, à 9 heures du matin, éliminatoires d'épée.

TOURISME

Le docteur Guglielminetti, ainsi que nous l'avons annoncé, a été promu hier au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Le docteur Guglielminetti a été un des apôtres de la campagne contre la poussière des routes; il fut un des premiers à proposer le goudronnage et sa ténacité lui permit d'obtenir que des expériences fussent faites. On sait aussi le rôle important qu'il a joué au premier congrès de la Route.

PÊCHE

LE CASTING-CLUB DE FRANCE

Le deuxième concours international de lancer (mouches artificielles et lancer du moulinet) aura lieu cette année les 10, 11, 12 et 13 mars, au cercle du bois de Boulogne (tir aux pigeons).

LIBRAIRIE

ALFRED DE MUSSET

LETTRES D'AMOUR

A AIMÉE D'ALTON

(Madame PAUL DE MUSSET)

1837-1848

Suivies de poésies inédites avec une introduction et des notes par Léon SÉCHÉ

Portrait d'Aimée d'Alton, d'après le biscuit de Barre et autographes

Un volume in-18. — Prix..... 3 fr. 50

(Editions du *Mercure de France*)

Ces lettres, qui intéressent au plus haut point l'histoire de la vie et des œuvres d'Alfred de Musset, sont celles qui furent déposées, en 1880, à la Bibliothèque nationale par M. Jules Troubat au nom de Mme Paul de Musset, et dont la publ